



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup tenue le 4 mai 2015, à 20 h, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, situé au 10, rue du Saint-Rosaire.

**Sont présents**

Monsieur	Gilles Couture, maire
Mesdames	Manon Belzile, conseillère Marie-Hélène Caron, conseillère Mélanie Leblond, conseillère
Messieurs	Claude Boucher, conseiller Bertrand Thériault, conseiller

**Est absent** Monsieur Marco Morin, conseiller

**Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.**

**Est aussi présente :** Madame Sylvie Samson, directrice générale

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La séance débute par un mot de bienvenue de monsieur Gilles Couture, maire. Madame Sylvie Samson directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2015-05-101

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron  
appuyé par M. Bertrand Thériault  
et résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel quel et que l'item **Affaires nouvelles** demeure ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration générale
  - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 avril 2015
  - 3.2 Rapport des comités
  - 3.3 Présentation des documents et lettres adressées au Conseil municipal
  - 3.4 Comptes
  - 3.5 État comparatif des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 31 mars 2015
  - 3.6 Soumission pour le refinancement d'un montant de 511 500 \$ en vertu du règlement 372-08 - Adjudication
  - 3.7 Refinancement d'un montant de 511 500 \$ en vertu du règlement 372-08 - Concordance et de courte échéance
  - 3.8 Augmentation de notre marge de crédit
  - 3.9 Travaux au Centre communautaire - Paiement
  - 3.10 Nomination d'un(e) responsable pour la gestion du règlement 439-15 relatif à l'enlèvement et au transport des matières résiduelles organiques
  - 3.11 Mandat à une nouvelle firma d'avocats
  - 3.12 Adhésion à la Chambre de Commerce de la MRC de Rivière-du-Loup pour l'année 2015-2016
  - 3.13 Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent - Adhésion
  - 3.14 Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent - Adhésion
  - 3.15 Société d'aide au développement des collectivités - Adhésion
  - 3.16 Renouveau des ententes sur les équipements à caractère supralocal
4. Sécurité publique, réseau routier et hygiène du milieu
  - 4.1 Rapport annuel du service de sécurité incendie
  - 4.2 Rapport du directeur des travaux publics et autorisation de dépenses
  - 4.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - Reddition de comptes 2014
  - 4.4 Soumissions - Machinerie et matériel de sablière
  - 4.5 Cout pour la vente des bacs bruns et des bacs de comptoir



- 4.6 Chemins entretenus durant la saison - Niveleuse
- 4.7 Estimation du cout pour l'installation d'un lampadaire à l'intersection de l'Ancienne Route 2
5. Aménagement, urbanisme et développement
  - 5.1 Entente intermunicipale en matière d'inspection - Heures allouées
  - 5.2 Mise en place du comité de la politique familiale municipale (PFM) incluant la démarche municipalité amie des aînés (MADA)
  - 5.3 Entente pour l'installation d'un panneau d'information
  - 5.4 Autorisation de dépenses - Aménagement et urbanisme
6. Loisirs et Culture
  - 6.1 Rapport du technicien d'intervention en loisirs et autorisation de dépenses
  - 6.2 Tarification - Terrains sportifs
  - 6.3 Gymnase de l'école des Vieux-Moulins - Nouveau revêtement de plancher
  - 6.4 Demande de gratuité de la salle Desjardins
7. Ressources humaines, formation et rencontres
  - 7.1 Engagement d'un technicien en environnement - Vidange des fosses septiques
  - 7.2 Engagement d'une surveillante pour la plage municipale
  - 7.3 Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
  - 7.4 Formation pour les employés du Camp de jour
  - 7.5 Soirée d'information sur les compteurs intelligents d'Hydro-Québec
  - 7.6 Rencontres
8. Affaires nouvelles
  - 8.1 Carrefour Action municipale et famille - Soirée de formation et d'information
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### 3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2015-05-102

#### 3.1. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 27 AVRIL 2015**

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond  
appuyé par M. Claude Boucher  
et résolu

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 avril 2015 à 19 h 30 soit adopté en sa forme et teneur.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

#### 3.2. **RAPPORT DES COMITÉS**

Les membres du Conseil municipal nous donnent un compte rendu des rencontres et activités qui se sont tenues dans leurs champs d'intervention respectifs.

#### 3.3. **PRÉSENTATION DES DOCUMENTS ET LETTRES ADRESSÉES AU CONSEIL MUNICIPAL**

3.3.1 La Municipalité de Saint-Modeste nous a transmis la résolution adoptant le règlement no 470 modifiant leur règlement d'urbanisme no 140 afin d'en corriger la carte des grandes affectations du territoire.

3.3.2 Correspondance de Mallette relative à leur stratégie d'audit et leur indépendance en ce qui a trait à l'élaboration de nos états financiers.



2015-05-103

3.3.3 Le propriétaire de l'immeuble situé au 43, Ancienne Route 2 demande un crédit pour la collecte des ordures, pour le cout de son bac brun ainsi que le cout pour la vidange de sa fosse septique. Un avis de réception lui a été transmis lui signifiant qu'une vérification de son immeuble sera effectuée dans les plus brefs délais et s'il y a lieu, des crédits lui seront accordés.

### 3.4. COMPTES

**ATTENDU** la prise de connaissance de la liste des dépenses incompressibles ainsi que des dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil) et dont le paiement a été effectué durant le mois d'avril 2015, pour un total de 110 624,47 \$, tels qu'inscrits au registre des déboursés dont chaque membre du conseil a reçu copie;

**ATTENDU** la prise de connaissance de la liste des dépenses autorisées durant le mois d'avril 2015 par les personnes mandatées en vertu des règlements 368-07 et 438-15 et dont chaque membre du conseil a reçu copie, soit:

	<u>Total</u>
a) Dépenses d'administration et autres départements :	399.00 \$
b) Dépenses de transport et d'hygiène du milieu :	3 718.37 \$
b) Dépenses de loisirs :	3 466.00 \$

**ATTENDU** la prise de connaissance de la liste des factures à payer dont le total est de 51 464.27 \$ tels qu'inscrits au registre des achats du 30 avril 2015, et dont chaque membre du conseil a reçu copie;

Il est proposé par Mme Manon Belzile  
appuyé par M. Bertrand Thériault  
et résolu

D'accepter le paiement des comptes incompressibles ci-haut mentionnés et d'autoriser le paiement des factures d'achats inscrites au registre des achats du 30 avril 2015 au montant de 51 464.27 \$, incluant les dépenses autorisées durant le mois en vertu des règlements 368-07 et 438-15.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### 3.5. ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 MARS 2015

Chaque membre du Conseil municipal a reçu une copie du document présentant les états comparatifs des activités financières à des fins fiscales et des activités d'investissements à des fins fiscales, et ce, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 mars 2015.

2015-05-104

### 3.6. SOUSSION POUR LE REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 511 500 \$ EN VERTU DU RÈGLEMENT 372-08 - ADJUDICATION

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par Mme Mélanie Leblond  
et résolu

**QUE** la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de Viger et Villeray pour son emprunt par billets en date du 12 mai 2015 au montant de 511 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 372-08. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :



81 800 \$	2,44800 %	12 mai 2016
84 000 \$	2,44800 %	12 mai 2017
86 300 \$	2,44800 %	12 mai 2018
88 600 \$	2,44800 %	12 mai 2019
170 800 \$	2,44800 %	12 mai 2020

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2015-05-105

**3.7. REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 511 500 \$ EN VERTU DU RÈGLEMENT 372-08 - CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup souhaite emprunter par billet un montant total de 511 500 \$:

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de \$
372-08	399 100 \$
372-08	112 400 \$

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par M. Bertrand Thériault  
appuyé par Mme Manon Belzile  
et résolu

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'**un emprunt par billet au montant de 511 500 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 372-08 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

**QUE** les billets soient datés du 12 mai 2015;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	81 800 \$
2017	84 000 \$
2018	86 300 \$
2019	88 600 \$
2020	91 000 \$ (à payer en 2020)
2020	79 800 \$ (à renouveler)

**QUE** pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 mai 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 372-08, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**



2015-05-106

**3.8. AUGMENTATION DE NOTRE MARGE DE CRÉDIT**

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron  
et résolu

D'autoriser la directrice générale à faire une demande à la Caisse Desjardins pour augmenter notre marge de crédit à 500 000 \$, et ce, afin d'être en mesure de payer nos fournisseurs et d'éviter de payer des intérêts.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2015-05-107

**3.9. TRAVAUX AU CENTRE COMMUNAUTAIRE - PAIEMENT**

**CONSIDÉRANT** les travaux que nous avons dû effectuer suite aux dommages causés par la tuyauterie défectueuse;

**CONSIDÉRANT** le total des subventions à recevoir pour la réparation du centre communautaire;

**CONSIDÉRANT** que le budget 2015 prévu pour la réparation du centre communautaire permettait cette réparation;

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble de la réfection de ces salles permet la mise à niveau intérieure de notre centre communautaire pour plusieurs décennies à venir;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme Manon Belzile  
appuyé par Mme Mélanie Leblond  
et résolu

D'accepter le paiement des travaux pour la rénovation du centre communautaire dont le total est de 75 241,94 \$ incluant les taxes. Ce montant inclut les travaux faisant partie de la soumission acceptée au début de l'année 2015. Le conseil autorise également par cette résolution, le changement des stores de la salle Aux Quatre-Vents et la fabrication ou l'achat d'un comptoir pour la salle Horizon. Voici, en date d'aujourd'hui, un tableau démontrant les couts totaux pour la réfection du centre communautaire :

Description	Cout	
	Excluant taxes	Incluant taxes nettes
Travaux relatifs à la soumission	39 645,00 \$	41 622,29 \$
Travaux pour corriger dommages et autres	35 747,00 \$	37 529,88 \$
Travaux réalisés en 2014 (un mur avec armoires de cuisine salle Aux Quatre-Vents)	11 097,57	12 449,77 \$
Plan et devis (architecte)	690,00 \$	690,00 \$
Chaises et tables (achat en 2014)	8 742,50 \$	9 066,91 \$
Stores	610,60 \$	641,04 \$
Comptoir (cout estimé)	2 000,00 \$	2 099,75 \$
<b>TOTAL</b>	<b>98 532,67 \$</b>	<b>104 099,64 \$</b>



Budget - Recettes	Montants
Nouveaux Horizons	25 000,00 \$
Fonds investissements locaux	27 046,00 \$
Pacte rural	5 000,00 \$
Fonds conjoncturels à confirmer	10 000,00 \$
Montant payé à même le fonds d'administration en 2014	19 840,07 \$
Solde à payer en 2015	17 313,57 \$
<b>TOTAL</b>	<b>104 099,64 \$</b>

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-05-108

**3.10. NOMINATION D'UN(E) RESPONSABLE POUR LA GESTION DU RÈGLEMENT 439-15 RELATIF À L'ENLÈVEMENT ET AU TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES**

Il est proposé par M. Claude Boucher appuyé par Mme Marie-Hélène Caron et résolu

Que madame Charlyne Morin, directrice générale adjointe, soit mandatée comme responsable de l'administration du règlement numéro 439-15 relatif à l'enlèvement et au transport des matières résiduelles organiques.

Madame Charlyne Morin est responsable de l'administration dudit règlement et voit à ce que les termes du contrat pour la collecte et l'enlèvement des matières résiduelles organiques soient observés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-05-109

**3.11. MANDAT À UNE NOUVELLE FIRME D'AVOCATS**

**CONSIDÉRANT** les offres de service (20 novembre 2014 et 14 avril 2015) effectuées par Maître Rino Soucy, associé principal pour la Firme Caza Marceau, Soucy Boudreau, Avocats;

**CONSIDÉRANT** les couts pour l'obtention de leurs services, soit un taux horaire entre 125 \$ à 140 \$ et pour un forfait, soit le service illimité de consultations téléphoniques, le cout est de 400 \$ par année;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Bertrand Thériault appuyé par Mme Marie-Hélène Caron et résolu

**QUE** lorsque nous devons obtenir les services d'une firme d'avocats, la Municipalité de Saint-Hubert mandatera la Firme Caza Marceau, Soucy Boudreau, Avocats.

De plus, à compter de juillet 2015, le forfait annuel téléphonique sera octroyé à leur Firme, et ce, sans mettre fin avec le contrat de notre firme actuelle pour l'année 2015. À compter de 2016, le contrat sera octroyé exclusivement à la Firme Caza Marceau, Soucy Boudreau, Avocats.

La Firme Tremblay Bois Mignault sera informée en septembre 2015 de notre décision.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2015-05-110

**3.12. ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP POUR L'ANNÉE 2015-2016**

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond  
appuyé par Mme Manon Belzile  
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup adhère à la Chambre de Commerce de la MRC de Rivière-du-Loup au cout de 185 \$ plus taxes.

Les personnes mandatées pour représenter la municipalité sont le maire, monsieur Gilles Couture, et le conseiller, monsieur Claude Boucher.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2015-05-111

**3.13. COLLECTIVITÉS ÉCOLOGIQUES BAS-SAINT-LAURENT - ADHÉSION**

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par M. Bertrand Thériault  
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup adhère à la Co-éco (Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent) au cout de 25 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2015-05-112

**3.14. CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT - ADHÉSION**

Il est proposé par Mme Manon Belzile  
appuyé par Mme Mélanie Leblond  
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup adhère au Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent pour le cout de 10 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2015-05-113

**3.15. SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS - ADHÉSION**

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron  
appuyé par M. Bertrand Thériault  
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup adhère à la Société d'aide au développement des collectivités (SADC). L'adhésion est gratuite.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**3.16. RENOUVELÈMENT DES ENTENTES SUR LES ÉQUIPEMENTS À CARACTÈRE SUPRALOCAL**

Le directeur général de la MRC de Rivière-du-Loup nous a transmis un document nous informant que les deux (2) ententes sur les équipements, infrastructures, services ou activités (ci-après appelé "équipements") à caractère supralocal de la MRC de Rivière-du-Loup viennent à échéance le 31 décembre 2015,



Un comité nommé par le conseil de la MRC aura le mandat de faire une analyse des différentes demandes qui pourront être transmises à la MRC par les municipalités de son territoire relativement à la reconnaissance, pour les prochaines années, de certains équipements ayant un caractère supralocal et de faire des recommandations au conseil de la MRC sur cette question.

Des informations nous ont également été transmises sur les différents critères pour la reconnaissance d'équipements et sur la façon dont ce dossier a évolué dans la MRC de Rivière-du-Loup depuis le début des années 2000.

#### 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE, RÉSEAU ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2015-05-114

##### 4.1. RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

**ATTENDU** que la loi sur la Sécurité incendie, de par son article 35, demande à toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma d'adopter par résolution et de transmettre au Ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, le rapport d'activités de l'exercice précédent;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup souhaite se conformer au schéma de couverture de risques en vigueur et ainsi démontrer au Ministre les efforts qu'elle met en œuvre pour atteindre les objectifs de son plan de mise en œuvre;

**ATTENDU** que la MRC doit également être informée, tout comme le conseiller en incendie au bureau régional de la sécurité civile, et que l'envoi de différentes annexes pourrait appuyer notre dossier;

##### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par Mme Mélanie Leblond  
et résolu

Que ce Conseil approuve le rapport annuel (année 5) rempli par le directeur du service de sécurité incendie, d'en faire parvenir une copie au Ministre de la Sécurité publique, à la MRC de Rivière-du-Loup et à la direction générale de la Sécurité civile.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2015-05-115

##### 4.2. RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par Mme Manon Belzile  
appuyé par M. Bertrand Thériault  
et résolu

D'autoriser la dépense ci-après décrite :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2015	Solde disponible
1	02 32000 310	Déplacements – Voirie	150 \$	150 \$	150 \$
2	02 32000 322	Fret et messagerie	75 \$	75 \$	75 \$
3	02 32000 419	Hon. Professionnels autres	800 \$	200 \$	271 \$
4	02 32000 459	Inspection système gaz	250 \$	250 \$	250 \$
5	02 32000 515	Loc. équip. & véh. Voirie	9 555 \$	9 555 \$	9 555 \$
6	02 32000 516	Loc. temps d'ondes-voirie	1 400 \$	1 400 \$	1 400 \$
7	02 32000 517	Lignage de rues	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$



8	02 32000 519	Fauchage & débrouss.	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
9	02 32000 521	Ent. chem. - voirie	21 000 \$	21 000 \$	21 000 \$
10	02 32000 522	Ent. & rép. Garage	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$
11	02 32000 525	Ent. & rép. véhicules voirie	20 600 \$	20 600 \$	20 600 \$
12	02 32000 526	Ent. & rép. Mach. Outils & équip.	400 \$	400 \$	400 \$
13	02 32000 527	Ent. & rép. Ameubl. Voirie	125 \$	125 \$	125 \$
14	02 32000 625	Achat d'asphalte	12 000 \$	12 000 \$	12 000 \$
15	02 32000 631	Essence, huile - voirie	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
16	02 32000 643	Outils - Voirie	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
17	02 32000 649	Autres - Voirie	600 \$	600 \$	600 \$
18	02 32000 661	Art. nettoyage - Voirie	300 \$	300 \$	300 \$
19	02 32000 662	Nettoyage vêtements	300 \$	300 \$	300 \$
20	02 32000 670	Fourn. De bureau	300 \$	300 \$	300 \$
21	02 41200 522	Ent. & rép. Usine filtration	2 400 \$	200 \$	200 \$
22	02 41300 642	Art. tuyauterie	4 200 \$	1 500 \$	1 500 \$

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2015-05-116

**4.3. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - REDDITION DE COMPTES 2014**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 197 845 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU QU'**un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

**Pour ces motifs,**

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond  
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron  
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**



2015-05-117

**4.4. SOUSSIONS - MACHINERIE ET MATÉRIEL DE SABLÈRE**

**ATTENDU** que des soumissions par voie d'invitation ont été demandées à trois (3) entreprises (*Excavation Dany Ouellet*, *Succession Jean-Pierre Ouellet* et *Transport Saindon*) pour la fourniture de machinerie et de matériel de sablière pour la réalisation de différents travaux tels que drainage, réparation de chemins, etc.

**ATTENDU** que pour la fourniture de matériel de sablière, nous n'avons reçu qu'une soumission et que celle-ci fut présentée par *Transport Saindon*;

**ATTENDU** que pour la fourniture de machinerie, nous avons reçu deux (2) soumissions, soit une (1) seule pour les pelles mécaniques et deux (2) pour la fourniture de camions;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par Mme Manon Belzile  
et résolu

Que la Municipalité accepte les soumissions suivantes :

1. Pour la location des pelles mécaniques, l'entreprise retenue est ***Excavation Dany Ouellet*** puisque c'est la seule reçue ayant fourni une soumission pour ce type de machinerie. Le tarif horaire pour la location de pelles mécaniques est de 115,00 \$ l'heure et celui pour le chargeur sur roues est de 110,00 \$;
2. Pour la location de camions, l'entreprise retenue est ***Transport Saindon*** puisque c'est la soumission la plus basse. Le tarif horaire est de 59,50 \$ et le nombre de tonnes par camion est de 15,50 tonnes.
3. Pour le matériel de sablière, l'entreprise retenue est ***Transport Saindon***.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2015-05-118

**4.5. COUT POUR LA VENTE DES BACS BRUNS ET DES BACS DE COMPTOIR**

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond  
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron  
et résolu

Que le cout de vente de nos bacs bruns soit de :

- bac de 240 litres : 20,00 \$ plus taxes;
- bac de comptoir de 7 litres : 3,00 \$ plus taxes.

Il est entendu que la vente ne se fera que pour les contribuables de notre Municipalité.

Le cout que nous avons payé est de 47,22 \$ plus taxes le bac de 240 litres et 2,75 \$ plus taxes pour le bac de 7 litres.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2015-05-119

**4.6. CHEMINS ENTRETENUS DURANT LA SAISON - NIVELEUSE**

Il est proposé par M. Bertrand Thériault  
appuyé par M. Claude Boucher  
et résolu



Que pour l'année 2015, les chemins municipaux qui seront entretenus par la Municipalité en ce qui a trait à la niveleuse sont :

- Tous les chemins et rues déjà entretenus l'hiver;
- Le chemin des Corégones;
- Le chemin pour se rendre à l'écocentre;
- Le chemin des Hiboux.

En ce qui a trait aux chemins des Corégones et des Hiboux, il y aura également ajout de sable lorsque jugé nécessaire par le directeur des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-05-120

**4.7. ESTIMATION DU COUT POUR L'INSTALLATION D'UN LAMPADAIRE À L'INTERSECTION DE L'ANCIENNE ROUTE 2**

Le directeur des travaux publics a demandé des soumissions pour l'installation d'un lampadaire à l'intersection de l'Ancienne Route 2 et du chemin Taché Ouest. En voici les résultats :

	Soumission pour fourniture panneau solaire 280 watts complet avec fixation, régulateur, lampe Dell 30 watts, protecteur pour électricité statique	Cout pour installation d'un poteau
A/C Électrique	1 978,00 \$	500 \$
Lauzier électrique inc.	1 950,00 \$	

Suite à une discussion,

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par Mme Mélanie Leblond  
et résolu

D'informer monsieur Carl Rioux que pour l'instant, étant donné les couts, nous n'installerons pas de lampadaire à l'intersection de l'Ancienne route 2 et du chemin Taché Ouest.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

2015-05-121

**5.1. ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'INSPECTION - HEURES ALLOUÉES**

Le maire donne un compte rendu de la discussion qui s'est tenue lors de la rencontre du comité des ressources humaines du 27 avril 2015 en ce qui a trait au nombre d'heures alloué au poste de l'inspecteur en bâtiment et en environnement a été discuté. Pour l'année 2014, le cout pour cette entente a été de 31 491,04 \$ pour 649.11 heures.

Il est proposé par M. Bertrand Thériault  
appuyé par Mme Manon Belzile  
et résolu



D'informer monsieur Alain Marsolais de la MRC de Rivière-du-Loup que nous voulons respecter le nombre d'heures alloué dans l'entente, soit 675 heures. Tout dépassement du nombre d'heures alloué annuellement devra être autorisé au préalable.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers*

2015-05-122

**5.2. MISE EN PLACE DU COMITÉ DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM) INCLUANT LA DÉMARCHÉ MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS (MADA)**

**CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité d'élaborer une PFM incluant une démarche MADA pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles et aînés;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité est en période d'élaboration de sa PFM et de la démarche MADA;

**CONSIDÉRANT** que le cheminement de la PFM et de la démarche MADA nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

**CONSIDÉRANT** que la mise en place est fondamentale au cheminement de la PFM et de la démarche MADA;

**CONSIDÉRANT** que la PFM incluant la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron  
appuyé par Mme Mélanie Leblond  
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup procède à la création d'un comité de la PFM sous la responsabilité de l'élu responsable des questions familiales (RQF) et aînés.

Le Comité de la PFM aura pour mandat :

- De permettre le partenariat la représentativité de l'ensemble de la communauté et sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, des aînés, des réseaux sociaux, des organismes socioéconomiques, le milieu de la santé, le milieu scolaire, les services municipaux, le milieu des affaires, etc.;
- D'assurer l'élaboration de la PFM :
  - en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
  - en recommandant des projets concernant les divers cycles de vie;
- D'assurer l'implantation de la démarche MADA;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la PFM;
- D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la famille et les aînés;
- Grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe " penser et agir Famille ";
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et des aînés dans tout le processus de décisions, et ce quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).
- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :
  - en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité;
  - en priorisant les éléments du plan d'action;
  - en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique familiale;

Les membres du comité sont :

- Manon Belzile
- Michaël Dionne
- Josée Ouellet
- Émilie Potvin
- Sheron Tremblay



- Normand Beaulieu
- Geneviève Richard
- Stéphanie Lagacé
- Édouard Soucy
- Hélène Plourde
  
- Vanessa Soucy, chargée de projet

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2015-05-123

**5.3. ENTENTE POUR L'INSTALLATION D'UN PANNEAU D'INFORMATION**

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par Mme Manon Belzile  
et résolu

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente relative à l'installation d'un enseigne sur le terrain appartenant à madame Jean-Mance D'Amours et à monsieur Jean Castonguay, terrain situé sur le lot 30 du rang 12, canton Whitworth.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2015-05-124

**5.4. AUTORISATION DE DÉPENSES - AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond  
appuyé par M. Bertrand Thériault  
et résolu

D'autoriser la dépense ci-après décrite :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2015	Solde disponible
1	02 61000 670	Fourniture de bureau - Amén. et urbanisme	100 \$	300 \$	150 \$

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**6. LOISIRS ET CULTURE**

2015-05-125

**6.1. RAPPORT DU TECHNICIEN D'INTERVENTION EN LOISIRS ET AUTORISATION DE DÉPENSES**

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron  
appuyé par Mme Mélanie Leblond  
et résolu

D'autoriser les dépenses ci-après décrites à même leur poste budgétaire :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2015	Solde disponible
1	02 70130 454	Formation : Formation pour les moniteurs qui seront engagés par le camp de jour à l'été 2015. Formation de l'URLS ou celle du Camp Vive La Joie.	250 \$	250 \$	250 \$

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**



2015-05-126

**6.2. TARIFICATION - TERRAINS SPORTIFS**

Le technicien d'intervention en loisirs nous a présenté un tableau sur la tarification des terrains sportifs pour la saison 2015.

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par Mme Mélanie Leblond  
et résolu

D'accepter la tarification proposée par le technicien d'intervention en loisirs pour la saison 2015.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2015-05-127

**6.3. GYMNASE DE L'ÉCOLE DES VIEUX-MOULINS - NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER**

Reçu de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup une correspondance nous informant que suite au remplacement du revêtement de plancher du gymnase de l'école des Vieux-Moulins, la tenue d'activités communautaires impliquant la consommation de nourriture ou de boisson est à proscrire.

Toutefois, il existe sur le marché un type de toile protectrice qui pourrait permettre la tenue d'activités communautaires.

À défaut de se conformer à leur directive, les frais d'entretien ou de réparation du revêtement de plancher nous seront facturés.

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron  
appuyé par Mme Manon Belzile  
et résolu

De ne plus louer le gymnase de l'École des Vieux-Moulin pour la tenue d'activités communautaires impliquant la consommation de nourriture ou de boisson. Par contre, le gymnase pourra être loué pour les organismes et familles qui s'engageront à se procurer les toiles protectrices, les louer, les installer, les nettoyer et aller les reporter.

Les contribuables seront informés de cette nouvelle directive par l'intermédiaire du journal St-Hubert en Bref.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2015-05-128

**6.4. DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE DESJARDINS**

Messieurs Steve Dubé et Jonathan Jalbert demandent qu'on leur accorde la gratuité de la salle Desjardins afin de tenir un tournoi de poker dont les recettes vont servir à défrayer une partie des coûts de location du gymnase pour les entraînements de soccer qui sont offerts aux jeunes de Saint-Hubert

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par M. Bertrand Thériault  
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte de prêter gratuitement la salle Desjardins du centre des loisirs pour un tournoi de poker afin d'aider pour le paiement du gymnase afin de tenir un tournoi de poker dont les recettes vont servir à défrayer une partie des coûts de location du gymnase pour les entraînements de soccer qui sont offerts aux jeunes de Saint-Hubert

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**



7. RESSOURCES HUMAINES, FORMATION ET RENCONTRES

2015-05-129

7.1. ENGAGEMENT D'UN TECHNICIEN EN ENVIRONNEMENT - VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron  
appuyé par Mme Mélanie Leblond  
et résolu

Que monsieur André April soit engagé comme technicien en environnement pour une période d'environ trois (3) semaines. Ses fonctions consistent à suivre le camion de **Campor Inc.** durant la période débutant le 24 août 2015 lors de la vidange des fosses septiques des résidences isolées et de compléter un rapport pour chaque fosse visitée.

Ses conditions de travail seront :  
- Rémunération : 8 \$ par site visité;  
- Frais de déplacement : 4 \$ par site.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-05-130

7.2. ENGAGEMENT D'UNE SURVEILLANTE POUR LA PLAGE MUNICIPALE

Il est proposé par Mme Manon Belzile  
appuyé par Mme Mélanie Leblond  
et résolu

Que madame Florence Lagacé-Thomassin soit engagée comme surveillante de plage pour la saison 2015. Son salaire est de 14 \$ l'heure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-05-131

7.3. CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron  
appuyé par M. Claude Boucher  
et résolu

1. D'autoriser monsieur Gilles Couture maire, à participer au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) qui se tiendra du 24 au 26 septembre 2015 au Centre des Congrès de Québec. Les frais d'inscription qui sont de 695 \$ plus taxes par participant ainsi que les frais de déplacement seront payés par la municipalité.
2. D'autoriser la directrice générale, le directeur des travaux publics et les membres du conseil à se rendre au « Salon Affaires municipales » qui se tiendra les 25 et 26 septembre 2014 dans le cadre du congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités. L'autorisation est pour une journée seulement et la municipalité payera les frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.5. SOIRÉE D'INFORMATION SUR LES COMPTEURS INTELLIGENTS D'HYDRO-QUÉBEC

Invitation à participer à une soirée d'information offerte par **KRTB Refuse les compteurs électropolluants** sur les compteurs intelligents, qui se tiendra le lundi 11 mai 2015 à 19 h à la salle Gilles-Moreau du chalet des sports à Notre-Dame-du-Portage.



7.6. RENCONTRES

- Réunion du comité consultatif d'urbanisme, le 5 mai 2015 à 19 h 30;
- Rencontre avec les représentants de la Coop Santé, le 6 mai 2015 à 13 h 30.

8. AFFAIRES NOUVELLES

2015-05-132

8.1. CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE - SOIRÉE DE FORMATION ET D'INFORMATION

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond  
appuyé par M. Claude Boucher  
et résolu

D'autoriser mesdames Manon Belzile conseillère et Vanessa Soucy chargé de projet, à participer à la soirée de formation et d'information sur les saines habitudes de vie (SHV) et la Politique familiale municipale (PFM) qui se tiendra le mercredi 27 mai 2015, de 17 h à 20 h, à la Maison de la culture située au 67, rue du Rocher à Rivière-du-Loup. Les frais de déplacement seront payés par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux différentes questions posées par les personnes présentes.

2015-05-133


10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par monsieur Claude Boucher conseiller.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

*En signant le procès-verbal, le maire, monsieur Gilles Couture est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.*

  
Gilles Couture  
maire

  
Sylvie Samson  
directrice générale